

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 avril 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 10 avril 2024.

Etaient présents : MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Benjamin FAUCHARD – Yvon BIHAN-POUDEC – Françoise BERTOT-DELAVOYE – Sophie TEMANS – Julie LEGLOAHEC – Alexia BETON

Etait absent : Mr Pierre-Yves HOFFMANN

Approbation du dernier compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dernier compte-rendu de séance en date du 20 mars 2024.

Approbation du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Compte de Gestion constitue la réalisation des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif. Ce compte n'appelle ni observation, ni réserve de la part de Monsieur le Maire sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2023, dressé par le Trésorier des Andelys.

Approbation du Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2023, et l'avoir mis au vote, approuve à l'unanimité ce compte qui présente un excédent de fonctionnement de 224 973.69 € et un déficit d'investissement de 48 185.33 €.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 224 973.69 € comme suit :

Une partie à l'article 1068 « Affectation en réserves » en recettes d'investissement du Budget Primitif 2024, soit la somme de 28 831.33 € et le restant à l'article 002 « Report de fonctionnement » en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2023, soit la somme de 196 142.36 €.

Vote des taxes d'imposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes et vote les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière (bâti)	34.22 %
- Taxe foncière (non bâti)	50.70 %
- Taxe d'habitation (TH)	15.21 %.

Vote du Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2024.

En section de fonctionnement, ce budget est arrêté à la somme de 481 177.00 € tant en dépenses qu'en recettes.

En section d'investissement à 133 605.00 € tant en dépenses qu'en recettes.

Fongibilité des crédits en M57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sous réserve d'informer le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle ce qui va être installé à l'aire de jeu au Mesnil, à savoir un panier de basket, un terrain de pétanque, une table et un banc.

Il est décidé de modifier les horaires de tonte du samedi, de l'avancer d'une heure à savoir de 14 h à 19 h au lieu de 15 h à 19 h. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

Un contact sera pris auprès de GC Terrassement pour faire le cheminement qui va de la Sente du Gros Chêne au lotissement Les Prés d'en Haut.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'ébauche qu'il a fait sur différents sujets pour la gazette. Un exemplaire est fourni à chaque conseiller. La commission information va finaliser son contenu. Il sera demandé un article à Madame PALL sur l'école. Madame Julie LEGLOAHEC suggère de faire appel à une infographiste pour faire le montage final de la gazette.

Madame Véronique TROTIN fait un point sur la bibliothèque des Hogues suite à une rencontre qu'elle a eu avec l'équipe bénévole. Il est proposé de faire des animations dans les écoles tous les 2 mois.

Elle fait part aux conseillers que le SIDEAL va organiser une manifestation le 22 juin 2024 à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la piscine intercommunale.

Elle fait un point également sur le SIVOS qui fêtera ses 40 ans cette année.

Elle précise que la commune a eu plusieurs demandes de dérogation. A la rentrée de septembre 2024, les prévisions sont de 12 entrées en maternelle et 16 enfants de CM2 qui vont au collège.

Madame Julie LEGLOAHEC fait un point sur le Comité des Fêtes, notamment de nombreux participants pour le ramassage des déchets sur la commune et la journée pêche fixée au 5 mai.

Elle fait également un point sur la commission Développement Durable de la CDCLA (3 personnes seulement sur le territoire utilisent les roues électriques).

Elle précise qu'elle va participer à une réunion le 15 avril 2024 à la CDCLA pour des problèmes rencontrés dans la gestion du site internet.

Monsieur Yvon BIGHAN-POUDEC est désigné suppléant au Syndicat des Gymnases en remplacement de Monsieur Pierre-Yves HOFFMANN.
